

Devoir surveillé – La République et la Nation

Indivisibilité, décentralisation, territoires, nationalité et citoyenneté, mémoires, défense et société numérique (EMC de 1re)

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · 1^{re}

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères et notions

(4 pts)

Répondez à chaque question en deux à quatre phrases précises, datées et argumentées.

- Pourquoi la date du 25 septembre 1792 est-elle importante pour comprendre l'article 1er de la Constitution de 1958 ?
- Distinguez la décentralisation et la déconcentration à l'aide d'un exemple pour chacune.
- Quels changements la loi du 2 mars 1982 apporte-t-elle à l'organisation des collectivités ?
- Montrez, à l'aide de deux exemples, que nationalité et citoyenneté ne se confondent pas.

Exercice 2 – Analyse d'une loi mémorielle

(4 pts)

Document : loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, article 1er. « La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité. »

- Présentez le document : nature, date, auteur.
- Que reconnaît la République dans cet article ? Relevez les faits, la période et les victimes.
- Pourquoi des historiens ont-ils critiqué les lois mémorielles à partir de 2005 ?
- La loi Taubira est-elle de même nature que la loi Gayssot du 13 juillet 1990 ? Justifiez.

Exercice 3 – Nationalité : étude de cas

(4 pts)

Documents : Code civil, article 18 : « Est français l'enfant dont l'un des parents au moins est français. » Article 19-3 : « Est français l'enfant né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né. » Article 21-7 : « Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité si, à cette date, il a en France sa résidence et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans, depuis l'âge de onze ans. » Cas : Léa est née à Lyon d'une mère française et d'un père italien. Karim est né à Marseille en 2008 de parents marocains nés au Maroc ; il a toujours vécu à Marseille. Ana, Portugaise de 30 ans née à Lisbonne, vit en France depuis six ans.

- Léa est-elle française ? Sur quel principe et quel article repose votre réponse ?
- Karim est-il français à sa naissance ? L'est-il aujourd'hui ? Justifiez.
- Ana peut-elle devenir française ? Peut-elle déjà voter en France ? Précisez à quelles élections.
- Que révèlent ces trois cas sur la conception française de la nationalité ?

Exercice 4 – La défense dans la Constitution

(4 pts)

Documents : Constitution de 1958, article 15 : « Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la défense nationale. » Article 35 (rédaction issue de la révision du 23 juillet 2008) : « La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. Le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote. Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement. [...] »

- a) Quel est le rôle du président de la République en matière de défense ?
- b) Quel est le rôle du Parlement selon l'article 35 ? Distinguez les trois situations prévues.
- c) En quoi la révision de 2008 renforce-t-elle le contrôle démocratique sur les armées ?
- d) Pourquoi ce contrôle est-il particulièrement important depuis la professionnalisation des armées en 1997 ?

Exercice 5 – Question problématisée : le numérique, menace ou ressource pour la Nation ?

(4 pts)

Sujet : « La société numérique est-elle une menace ou une ressource pour la citoyenneté et la sécurité de la Nation ? » Construisez une réponse argumentée en suivant les étapes ci-dessous.

- a) Définissez « souveraineté numérique » et « ingérence numérique étrangère ».
- b) Présentez un argument montrant que le numérique est une ressource pour la citoyenneté, avec un exemple précis.
- c) Présentez un argument montrant que le numérique peut menacer la Nation, avec un exemple précis et daté.
- d) Rédigez une conclusion nuancée qui montre comment la République cherche à concilier liberté et sécurité.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).